



Note d'alerte du Comité Guillaume Tell du 29 août 2011

Armes et sécurité publique : Une réforme courageuse qui va répondre aux attentes des chasseurs et des tireurs sportifs

Le Comité Guillaume Tell, qui représente les intérêts des deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu, tient à saluer l'accord pragmatique qui vient d'être conclu avec le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, et le ministre de la Défense, Gérard Longuet, après des mois d'intenses négociations.

1) Une réforme à la fois attendue et inquiétante

Pour les représentants des chasseurs, des tireurs sportifs, des amateurs de ball-trap, des collectionneurs, des armuriers et des fabricants, l'accord équilibré qui vient d'être négocié sur le classement, la détention, le transport, l'utilisation et le contrôle des armes à feu va enfin satisfaire les détenteurs légaux d'armes à feu. D'ailleurs, cette réforme s'inscrit dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur les armes modifiée en 2008 à une très large majorité gauche-droite au Parlement européen.

Depuis le début, le Comité Guillaume Tell soutient cette réforme globale sur les armes qui fait peur à certains, mais que nous espérons depuis plus de 20 ans. Aujourd'hui nous pouvons affirmer qu'elle va simplifier la vie des honnêtes gens, utilisateurs légaux d'armes à feu, tout en renforçant la lutte contre les trafiquants et les autres détenteurs illégaux d'armes à feu.

Il y a trois mois, un premier accord très positif a fait l'objet d'une lettre cosignée par les deux directeurs de Cabinet des ministres de l'Intérieur et de la Défense à l'attention du Comité Guillaume Tell. Cet accord concerne essentiellement la partie réglementaire de la législation sur les armes. Il nous donne satisfaction sur nos très nombreuses demandes de simplification et confirme notamment le passage de 3 à 5 ans pour le renouvellement des autorisations pour les tireurs sportifs. Cet accord met un terme positif à la concertation engagée entre les pouvoirs publics et le Comité depuis janvier 2010, après quelques fortes tensions au fil des négociations.

Il y a quelques semaines, le second accord a fait l'objet d'un relevé de conclusions tout aussi positif sur la partie législative, et notamment sur le classement des armes. Pour obtenir ce consensus, il a fallu de nombreuses réunions de concertation au cours des derniers mois entre les deux Cabinets des ministres de l'Intérieur et de la Défense, leurs services et le Comité Guillaume Tell. L'objectif était de trancher tous les points encore conflictuels. Là aussi, nous avons obtenu gain de cause sur nos demandes de réécriture de la proposition de loi votée à l'Assemblée Nationale en première lecture. Sans rentrer dans les détails, il est clair qu'aucune arme autorisée à l'acquisition à ce jour ne devrait être interdite ou classée en A. Une liste très limitée d'armes réputées sensibles fera l'objet d'un traitement particulier en catégorie B. A l'initiative du Comité, la discussion se poursuit, sur l'autorisation en France de deux calibres les plus utilisés à la chasse en Europe. Les mesures inutilement contraignantes qui avaient été votées en janvier en première lecture sur les conditions de détention, de transport, ou sur la transmission d'une arme feront l'objet de modifications en accord avec les parlementaires de gauche et de droite concernés.

2) Une concertation difficile, mais exemplaire

Le Comité tient à saluer l'action efficace de l'Elysée qui a été d'une extrême vigilance durant toutes les négociations et l'implication très forte des conseillers du ministre de l'Intérieur, qui ont piloté cette négociation sensible, et des services.

De la même façon, nous avons apprécié le pragmatisme des conseillers et des services du ministre de la Défense qui ont su répondre à nos interpellations et modifier leur position.

Dans le même temps, le Comité Guillaume Tell a conduit des négociations permanentes, avec les députés et les sénateurs, en particulier avec les signataires des trois propositions de loi liées à la réforme sur les armes à feu.

Malgré nos critiques sur la proposition de loi votée à l'unanimité en janvier dernier à l'Assemblée Nationale, le Comité Guillaume Tell a joué le jeu de la transparence avec les députés Bodin, Warsmann et Le Roux en poursuivant les négociations jusqu'à la fin juillet. Ces discussions ont été particulièrement constructives sur le fond comme sur la forme. Elles vont se traduire par un rapprochement entre les députés et les sénateurs avant le passage en première lecture au Sénat, afin de gagner du temps pour la seconde lecture. Le tout se fera sur la base des accords conclus entre le Comité Guillaume Tell et les deux ministères.

Il en a été de même avec les sénateurs Poniatowski et Courtois, auteurs d'une proposition de loi qui a été signée par plus de 60 sénateurs et qui vise à modifier certains points du texte voté à l'Assemblée Nationale.

Le Comité a apprécié que cette proposition de loi soit déposée au bon moment après une très étroite concertation avec les membres du Comité Guillaume Tell.

Parallèlement, nous soutenons aussi la très récente initiative du sénateur Gérard César, auteur d'une nouvelle proposition de loi concernant les armes de collection, qui fait suite à la mission parlementaire qu'il a réalisée pour le compte du ministre de l'Intérieur.

Bien sûr, le Comité s'appuie notamment sur la très grande majorité des 250 parlementaires de gauche et de droite, membres des deux groupes chasse du Parlement avec lesquels nous travaillons régulièrement.

3) Un calendrier parlementaire très serré à respecter

Grâce à cette négociation globale engagée par le Comité Guillaume Tell avec les deux ministères et tous les parlementaires concernés, les modifications qui nous conviennent seront déposées sous forme d'amendements lors des deux prochaines lectures de la proposition de loi au Sénat puis à l'Assemblée Nationale.

Toutefois, le Comité Guillaume Tell vient d'obtenir que le volet pénal fasse encore l'objet d'une véritable concertation dès le mois de septembre avec le ministère de l'Intérieur et la Chancellerie afin d'éviter les sanctions disproportionnées et les risques de double peine pour les détenteurs légaux d'armes à feu.

A l'inverse le Comité, qui n'a jamais été favorable à une quelconque libéralisation sur la détention d'armes, soutient totalement les initiatives parlementaires qui visent à un réel durcissement des peines contre les délinquants qui utilisent des armes à feu pour protéger leurs trafics.

Bien sûr, ces réelles avancées pour les deux millions de chasseurs, tireurs sportifs, amateurs de ball-trap, et collectionneurs, doivent être traduites concrètement par le vote de la loi puis dans une série de décrets et d'arrêtés d'ici à février 2012.

C'est pourquoi nous n'avons pas l'intention de baisser la garde. Tous les membres du Comité Guillaume Tell ont pris l'engagement solennel de maintenir la même vigilance au cours des prochains mois. Au-delà du contenu des textes, qui vient de faire l'objet d'une négociation, il s'avère que le respect du calendrier sera pour nous l'enjeu majeur si l'on veut que la loi soit votée et applicable au premier trimestre 2012. Le Comité tient à cette cadence soutenue, car nous plaidons pour que tous les décrets et arrêtés d'application soient publiés dans les deux mois qui suivront le vote de la loi

L'objectif sera de pouvoir mobiliser sans délai toutes nos forces vives, comme nous le faisons avec efficacité depuis 11 ans, si la moindre menace ou retard apparaissait.

Dans un esprit d'ouverture et pour répondre à la main tendue de certains responsables associatifs, le Comité a pris l'engagement d'associer les petites associations et les forums qui sont ouverts au dialogue dans les prochaines actions de mobilisation, si celles-ci sont nécessaires.

A la suite de l'intervention du président de la Fédération Nationale des Chasseurs, Bernard Baudin, auprès du président du Sénat, Gérard Larcher, ce dernier s'est engagé dans un courrier à inscrire la proposition de loi sur les armes dans les semaines qui suivront la rentrée parlementaire.

La prochaine note d'alerte fera le point sur le détail des deux accords.

Pour tout contact :

Thierry Coste 06 80 87 77 05

Secrétaire Général du Comité Guillaume Tell

E-mail : thierry.coste@accesyst.com

NB : Le Comité Guillaume Tell regroupe la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), la Fédération Française de Tir (FFTir), la Fédération Française de Ball-trap (FFBT), l'Association Nationale de Défense des Tireurs Amateurs et Collectionneurs d'Armes (ANTAC), la Chambre Syndicale Nationale des Armuriers Professionnels (CSNAP) et la Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Equipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM).